




ici POUR
inspirer.


Prévost

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

1.1 Adoption de l'ordre du jour



1.2 Suivi de questions de la dernière séance



1.3 Période d'intervention du maire



Élections provinciales 2026

Débat des candidats le 22 septembre





ici  **POUR**
inspirer
le bonheur!

Tour de télécommunication Bell E3604

Historique

- Nombreuses demandes
- + 10 emplacements étudiés
- Pratiquement toutes les demandes étaient dans le cœur villageois

Compétence

- Rogers vs. Ville de Châteauguay
- Réglementation fédérale
- Avis aux propriétaires à trois fois la hauteur de la tour (3 x 75 m)
- Avis dans les journaux

La Ville de Prévost

- A publié l'avis sur son site Internet
- Journal Info Laurentides (12 août)
- Séance d'information (2 septembre)

VUE 1



VUE 6

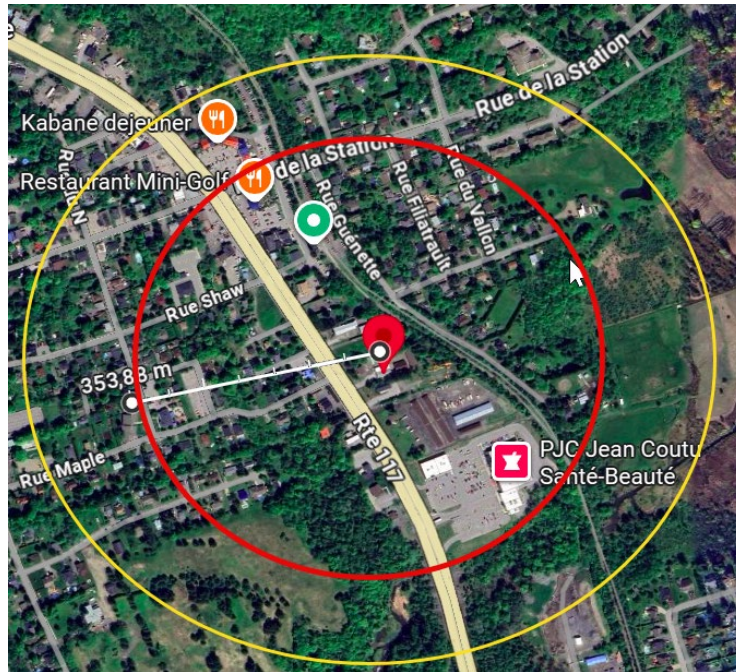


VUE 7

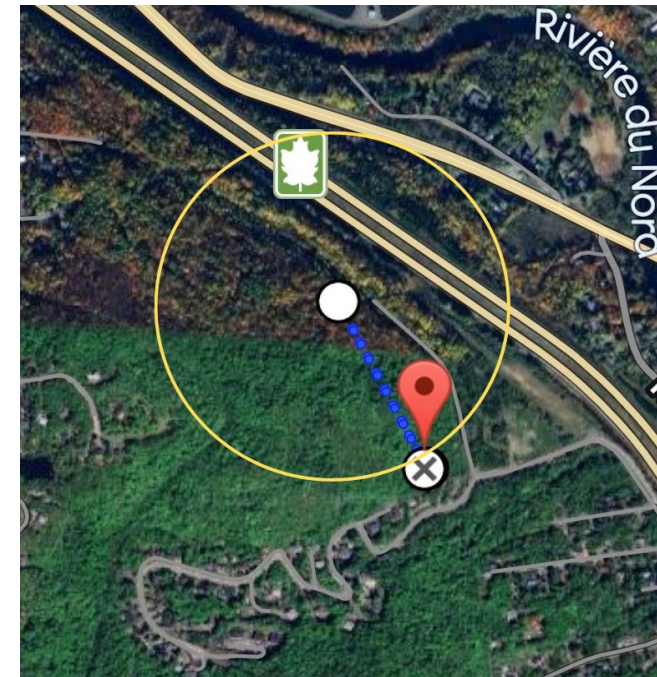


Le choix

- Au cœur du quartier Shawbrigde
- Deux CPE, école secondaire
- Des centaines de personnes dans la zone de zone de 350 m
- Mont Ste-Anne : aucune résidence à 350 m



Localisation approximative



Localisation approximative

Le danger : Une installation au cœur du village moins coûteuse pour Bell et à l'endroit optimal pour leur couverture cellulaire.

1.4 Période d'intervention des conseillers





Le Cœur
+ en fête

Assemblée des quartiers

Répondez au sondage





Marché de Prévost

Tous les samedis
jusqu'à la mi-octobre



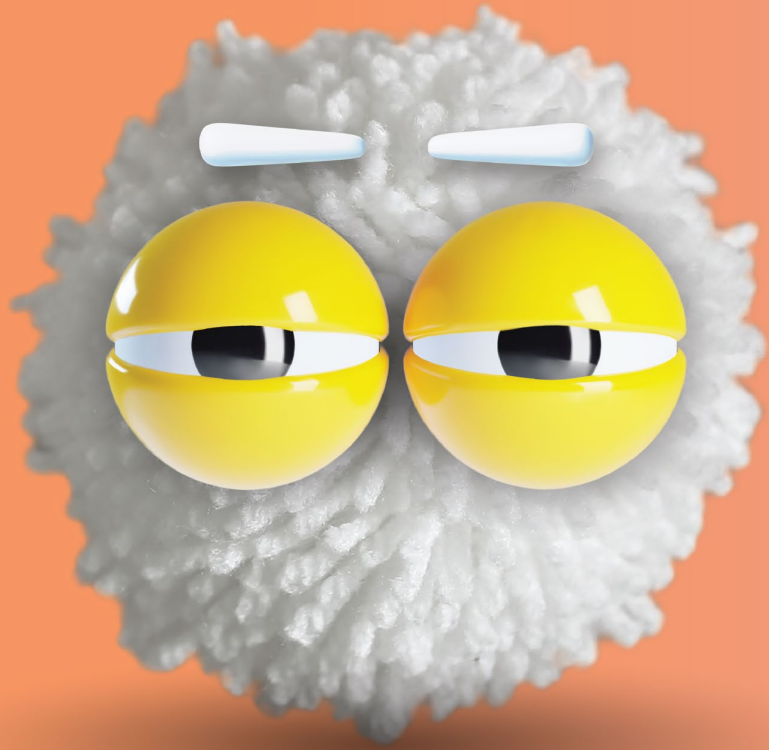
Course de boîte à savon

Le 27 septembre à l'école des Falaises



Ligue Intermunicipale de Hockey (LIH)

Inscriptions en cours !



Attention, Pompon.

Vérifie ta vitesse



1.5 Adoption des procès-verbaux

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.
- De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction du 3 septembre 2026. (r872-1 : annexe 701 413 \$ vs 701 412 \$





Période de questions

(30 minutes)

- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
 - Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
 - Évitez les préambules, même bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions.
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Pour les citoyens dont l'intervention relève plutôt du commentaire et non d'une question, vous pouvez m'écrire au paul.germain@ville.prevast.qc.ca

Articles 30 et 31 du Règlement 784

30:00

Start	Stop	Reset	mins: 30	secs: 0	type: None	▼
-------	------	-------	----------	---------	------------	---



Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Show Settings ☐

Gestion des affaires financières



Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 14 septembre 2026

Déboursés	
Numéro des chèques et transferts	Total des déboursés
Chèques : 65940 à 66054 Transferts : 98648 à 98844	2 972 381,45 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
76983 à 77262	626 829,57 \$

Gestion des affaires financières

2.2 Modification de la résolution 26150-02-25 - Somme affectée au fonds de roulement

- De modifier la résolution 26150-02-25 en retirant le fonds de roulement comme mode de financement et le remplacer par le poste budgétaire 02-320-30-412. (évaluation de la sécurité du barrage)

Gestion des affaires financières

2.3 Autorisation - Demande d'émission d'une carte de crédit

- D'autoriser l'émission d'une carte de crédit municipale au nom de Jonathan Sirois, chef de division – Travaux publics, Direction des infrastructures et de l'ingénierie, pour les besoins de son service.
- De fixer la limite de crédit à 2 000 \$, ou à toute autre limite déterminée conformément aux politiques financières en vigueur de la Ville.

Gestion des affaires financières

2.4 Emprunt temporaire (marge de crédit) - Règlement 836 décrétant un emprunt et des dépenses pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale et d'une salle communautaire

- D'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 16 853 000 \$, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins Rivière-du-Nord CDE Laval-Laurentides, et ce, au taux préférentiel.
- D'autoriser le maire et la trésorière à signer les documents pertinents à cet effet.

Gestion des affaires financières

2.5 Emprunt temporaire (marge de crédit) - Règlement 869 décrétant des travaux de construction des fondations et des approches d'un nouveau pont qui sera situé sur l'Avenue du 4-Mai et de travaux d'aqueduc requis dans le cadre de ces travaux

- D'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 9 012 000 \$, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins Rivière-du-Nord CDE Laval-Laurentides, et ce, au taux préférentiel.

- D'autoriser le maire et la trésorière à signer les documents pertinents à cet effet.

Gestion des affaires financières

2.6 Deuxième versement - Quote-part de la Régie intermunicipale sécurité incendie de la Rivière-du-Nord

- De payer un montant de 67 126 \$, correspondant au deuxième versement de la quote-part de la Ville, pour le budget 2026 de la Régie intermunicipale sécurité incendie de la Rivière-du-Nord et de financer cette dépense par les revenus supplémentaires 2026.

Gestion réglementaire



Gestion règlementaire

3.1 Dépôt du certificat suivant le déroulement d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

- Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :
- Règlement 872-1 modifiant le règlement 872 sur le versement des honoraires professionnels requis pour la réalisation de divers études, plans et devis relatifs à la mise à niveau et à l'agrandissement du poste de pompage P5 et sa conduite de refoulement, afin de bonifier l'emprunt et la dépense à effectuer.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption - Règlement 877 établissant un programme d'aide financière à la réparation d'objets

- D'adopter le Règlement 877 établissant un programme d'aide financière à la réparation d'objets.

Freins à la réparation

- Les coûts souvent élevés par rapport à la valeur de l'objet
- La présence insuffisante de réparateurs
- Le réflexe de l'achat compulsif



Réparer plutôt que jeter

Un nouveau programme d'aide
financière à Prévost



- Diminuer la facture des citoyens;
- Favoriser la survie et l'établissement d'une économie de la réparation;
- Sauvegarder le pouvoir d'achat des Prévostois
- Réduire la facture de matières résiduelles de la Ville



Réduire
les déchets



Économiser
de l'argent



Protéger
l'environnement



Soutenir
notre communauté

Combien peut-on recevoir?



50 %



Remboursement de
50 % des dépenses
admissibles



300 \$



Jusqu'à 300 \$
par logement
par année



35 \$



Facture minimale
de 35 \$
avant taxes



Remboursement de
50 % des dépenses admissibles



Jusqu'à **300 \$** par logement
par année



Facture minimale de **35 \$**
avant taxes



Une ou plusieurs
demandes possibles

Réparer, c'est économique,
écologique et payant pour tous.

Exemples concrets

Des réparations du quotidien qui font une différence

Quelques idées de réparations admissibles grâce au programme



Vêtements et textiles

Remplacement d'une fermeture éclair, boutons, réparation de chaussures ou autres réparations sur des vêtements, textiles et chaussures.



Meubles

Réparation d'une chaise branlante ou d'un meuble abîmé pour lui redonner une seconde vie.



Appareils électroniques

Réparation d'un téléphone cellulaire, remplacement d'écran, de batterie ou d'un composant électronique.



Électroménagers

Remplacement d'une pièce ou d'un réservoir pour remettre votre appareil en état de fonctionner.



Électroménagers

Réparation d'une laveuse, d'un lave-vaisselle ou d'un autre appareil électroménager.

Réparer, c'est économique, écologique et payant pour tous.

Un programme financé par le Fonds de consommation responsable

Une mesure concrète rendue possible par le programme Écochoix.ca



- Le programme de subvention à la réparation est financé par le **Fonds de consommation responsable**.
- Ce fonds est alimenté par le programme **Écochoix.ca**.
- Les revenus perçus servent à financer des **actions concrètes** de réduction à la source.
- Les sommes sont **réinvesties localement**, au bénéfice de la collectivité.
- La réparation devient ainsi une retombée directe d'une démarche **d'écofiscalité municipale**.

Gestion règlementaire

3.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 879 décrétant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des branchements aux égouts

- De donner l'avis de motion et de déposer le projet de règlement ayant pour objet de décréter un programme d'aide financière pour la mise aux normes des branchements aux égouts, lequel sera adopté à une séance subséquente.

Gestion règlementaire

3.4 Exercice des pouvoirs relatifs à l'encadrement des chiens

- De désigner, en vertu de l'article 14 du Règlement, à titre de fonctionnaire ou employé responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement, la personne occupant le poste de directeur général; en cas d'absence du directeur général, la personne occupant le poste de directeur général adjoint; sinon la personne occupant le poste de greffier.

Gestion règlementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 880 adoptant la Politique de participation publique de la Ville de Prévost

- De donner l'avis de motion et déposer le projet de règlement ayant pour objet d'adopter une nouvelle Politique de participation publique bonifiée, en remplacement du règlement 820 adoptant la politique actuelle, lequel sera adopté à une séance subséquente.

Gestion règlementaire

3.6 Adoption du projet de règlement - Règlement 880 adoptant la Politique de participation publique de la Ville de Prévost

- D'adopter le projet de règlement intitulé Règlement 880 adoptant la Politique de participation publique de la Ville de Prévost.

De tenir une séance de consultation publique, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À cette fin, le Conseil municipal délègue à la greffière adjointe le pouvoir de fixer, l'heure et le lieu de la tenue de cette séance dont les détails seront communiqués par avis public.

Gestion des affaires juridiques



Gestion des affaires juridiques

4.1 Dossier 700-22-049174-252 – Autorisation d’une transaction-quittance

- De confirmer le mandat de services juridiques à la firme DHC Avocats inc. rétroactivement au 12 mars 2025 dans le cadre de ce dossier, soit avant sa judiciarisation.
- De confirmer le mandat de services juridiques à la firme DHC Avocats inc. afin de représenter la Ville devant la Cour du Québec, chambre civile, dans le dossier numéro 700-22-049174-252.
- D’autoriser la conclusion d’une transaction-quittance entre la Ville de Prévost et MTT Manufacturier inc. dans le dossier judiciaire numéro 700-22-049174-252.
- D’autoriser que cette transaction prévoie notamment que la Ville conserve l’appareil déjà reçu, que MTT Manufacturier inc. conserve le dépôt versé de 56 217,21 \$, et que les parties se donnent quittance complète et finale.

Gestion des affaires juridiques

4.2 Dossier 700-17-022028-251 - Entérinement de l'entente de règlement partiel

- D'entériner l'entente de règlement partiel intervenue entre les parties dans le cadre du dossier 700-17-022028-251.

Gestion des contrats



Gestion des contrats

5.1 Fourniture de services en contrôle qualitatif des matériaux et en attestation sur la traçabilité des sols pour le projet de la bibliothèque - Demande de prix ING-DP-2026-50 - Attribution du contrat

- D'attribuer le contrat ING-DP-2026-50 « Fourniture de services en contrôle qualitatif des matériaux et en attestation sur la traçabilité des sols pour le projet d'une bibliothèque et d'une salle communautaire » à l'entreprise Solmatech inc. pour un montant total de 28 276,38 \$, plus taxes.

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Solmatech inc.	28 276,38 \$	32 510,77 \$
2	Enviroc (9139-6903 Québec inc.)	35 510,00 \$	40 827,62 \$
3	GHD Consultants Ltée	Aucune offre déposée	

Gestion des contrats

5.2 Confection et entretien des patinoires - Demande de prix LOI-DP-2026-55 - Attribution du contrat

- D'attribuer le contrat LOI-DP-2026-55 « Confection et entretien des patinoires » à l'entreprise C.G.E. Paysagiste inc. pour un montant total de 77 999,35 \$, plus taxes.

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant corrigé avec taxes
1	C.G.E. Paysagiste inc.	77 999,35 \$	89 679,76 \$
2	Pro Design aménagement extérieur (9432-0231 Québec inc.)	Aucune offre déposée	
3	Les entreprises N. Corbeil inc.	Aucune offre déposée	

Gestion des contrats

5.3 Honoraires professionnels - Plan directeur - Agrandissement de l'usine d'épuration - Contrat ING-DP-2025-65 - Honoraires supplémentaires

- D'autoriser l'avenant numéro 1 au contrat ING-DP-2025-65 « Plan directeur – Agrandissement de l'usine d'épuration », afin de confier à la firme CIMA+ les services professionnels requis pour l'analyse et la conception d'une solution temporaire visant l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration, pour un montant de 51 329,00 \$, plus taxes.

Gestion des infrastructures



Gestion des infrastructures

6.1 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 - Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire - Autorisation de signature

- Autorisation de signer l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la construction d'un centre communautaire.

Coût des travaux subventionnés et aide financière

Coût maximal admissible (CMA)	5 368 000 \$
Taux d'aide	60 %
Bonification associée à l'utilisation du bois	8 %
Aide financière maximale pouvant être versée	3 650 240 \$

Gestion des infrastructures

6.2 Demande d'aide financière - Programme PAVL 2026-2028 Volet soutien - Traitement de surface

- Que le conseil de la Ville de Prévost autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Gestion du développement durable



Gestion du développement durable

7.1 Signature de l'entente finale de partenariat avec Éco Entreprises Québec pour la gestion des matières recyclables - Années 2026-2030

- D'accepter les termes de l'entente de partenariat soumise aux membres du conseil.
- D'autoriser la directrice générale à signer l'entente finale de partenariat avec Éco Entreprises Québec au nom du regroupement.

Gestion du développement durable

7.2 Programme Éco-Prêt - Octroi de financement pour la réfection de deux installations septiques privées

- 1. D'octroyer des prêts aux propriétés identifiées à la recommandation du directeur de la Direction de l'environnement, pour les montants spécifiés, pour la réfection des installations septiques défectueuses dans les limites des demandes, le tout conformément aux conditions mentionnées au Règlement 848.
2. D'autoriser la Direction des finances à octroyer ce prêt selon les paramètres du règlement d'emprunt, et que les montants des remboursements annuels soient assimilés aux impôts fonciers de la propriété, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1.

Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

9.1 Reconnaissance d'un organisme - Pickleball Prévost

- D'octroyer le statut d'organisme accrédité à l'organisme Pickleball Prévost.

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

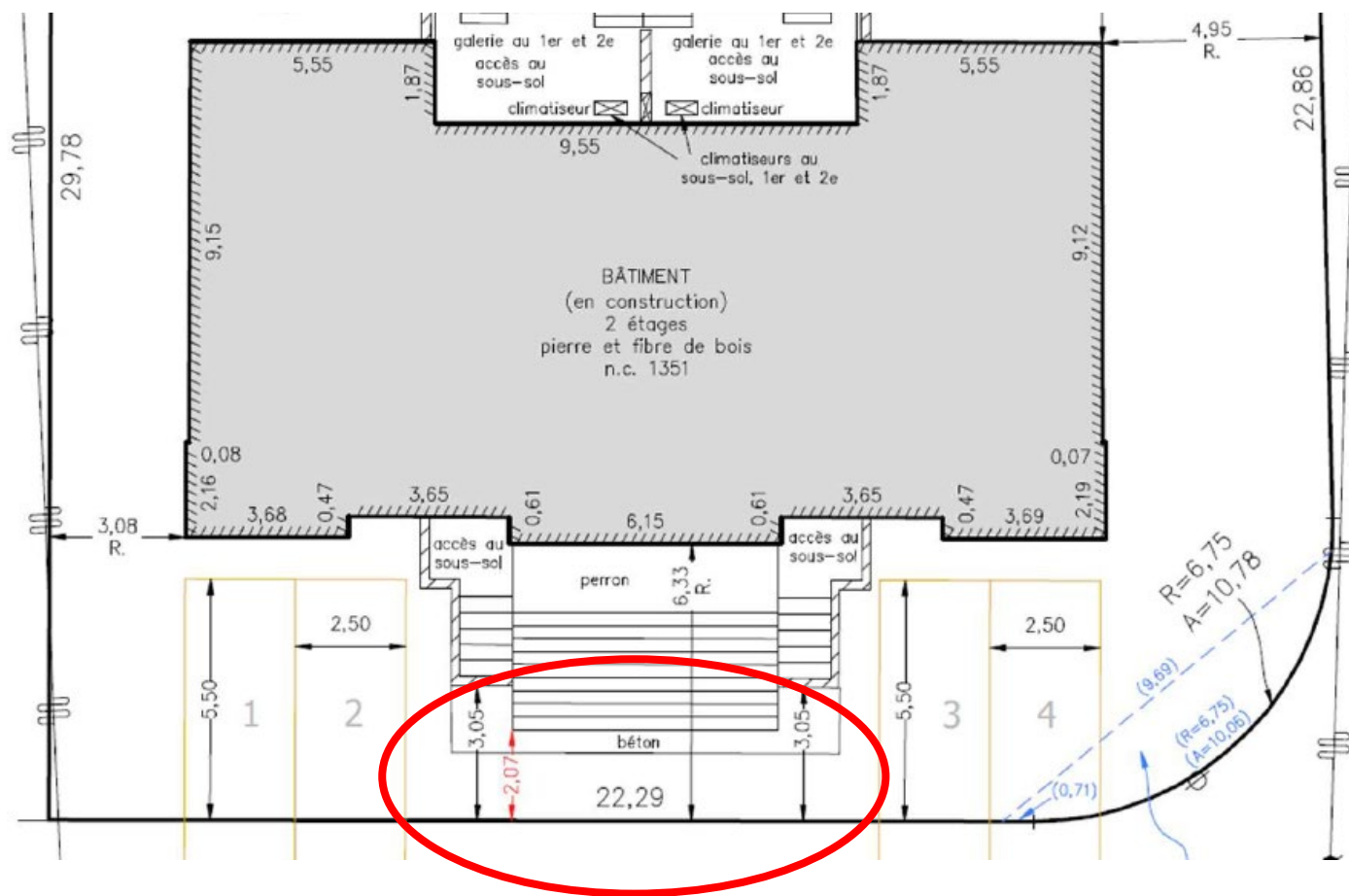


Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 juillet 2026

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.2 Demande de dérogation mineure 2026-0069 visant l'empiétement d'un escalier en marge avant - Propriété sise au 1351, rue du Clos-du-Bourg



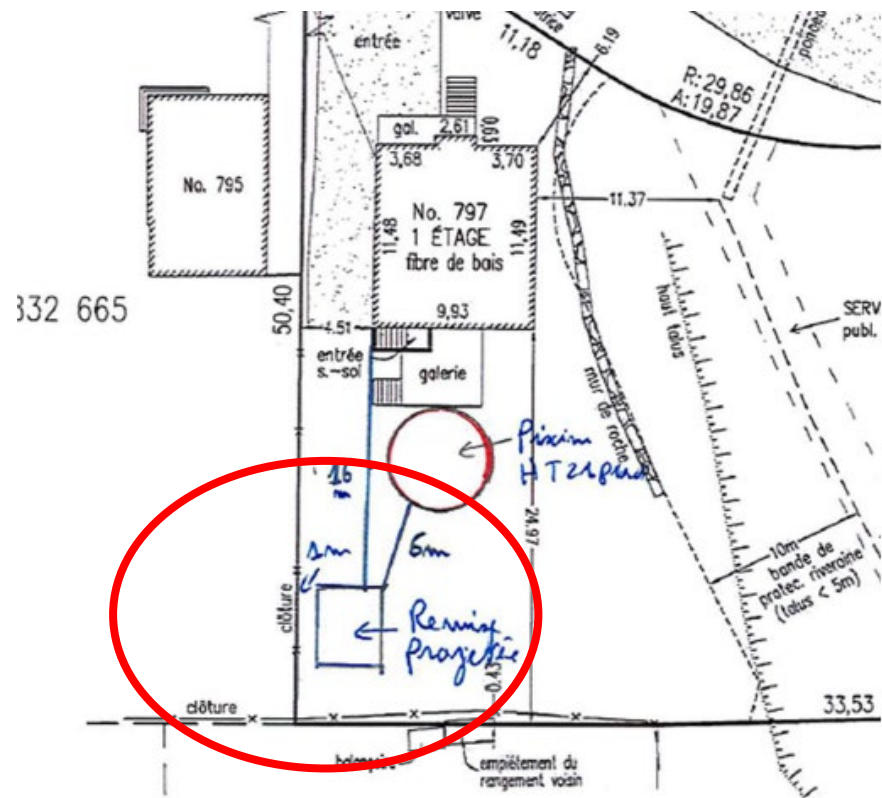
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.3 Demande d'usage conditionnel 2026-0076 visant l'autorisation pour l'aménagement d'un studio d'artiste tatoueurs - Propriété sise au 1025, rue Principale

- D'accepter la demande d'usage conditionnel 2026-0076 visant la propriété sise au 1025, rue Principale et visant à autoriser l'aménagement d'un commerce de studio d'artistes tatoueurs.

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.4 Demande de PIA 2026-0073 visant le secteur d'intérêt historique du Vieux-Shawbridge -
Propriété située au 797, rue Maple



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.5 Demande de PIIA 2026-0074 visant le secteur d'intérêt historique du Vieux-Shawbridge -
Propriété située sur la rue Millette, lot 4 621 371 du cadastre du Québec



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.6 Demande de PIIA 2026-0078 visant le secteur d'intérêt historique du Vieux-Shawbridge -
Propriété située au 1322, rue Principale



Gestion des ressources humaines



Gestion des ressources humaines

12.1 Dépôt du rapport des effectifs en date de la dernière séance plénière

Gestion des ressources humaines

12.2 Déclaration de formation - Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)

- De prendre acte des déclarations reçues par la greffière et que la présente résolution fasse office de rapport au conseil, conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1.

Membre du conseil	Date de la formation	Date de la déclaration
Paul Germain	30 avril 2026	29 juin 2026
Joey Leckman	30 avril 2026	17 mai 2026
Frédéric Lachance	6-7 mai 2026	11 mai 2026
Audrey Paquette	25 mars 2026	8 avril 2026
Antoine Kingsbury	18 février 2026	19 février 2026
Sara Dupras	6-7 mai 2026	7 mai 2026
Pierre Daigneault	1 ^{er} septembre 2026	1 ^{er} septembre 2026

Gestion des ressources humaines

12.3 Engagement - Surveillant de chantier (Mandat bibliothèque) - Poste contractuel

- D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la directrice générale à signer un contrat de travail pour l'embauche de monsieur Yanik Morin pour agir à titre de surveillant de chantier (mandat bibliothèque) aux conditions de travail prévues.

Varia

Varia

13.1 Appui - Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

- De demander au ministère de la Sécurité intérieure de modifier le Cadre de prévention des sinistres et le Programme général d'assistance financière afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences, et ainsi permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge.

Varia

13.2 Désignation d'une personne élue à titre de responsable du dossier des personnes handicapées

- De nommer Sara Dupras à titre de responsable du dossier des personnes handicapées.



Période de questions

(30 minutes)

- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
 - Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
 - Évitez les préambules, même bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions.
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Pour les citoyens dont l'intervention relève plutôt du commentaire et non d'une question, vous pouvez m'écrire au paul.germain@ville.prevast.qc.ca

Articles 30 et 31 du Règlement 784

30:00

Start	Stop	Reset	mins:30	secs:0	type: None	▼
-------	------	-------	---------	--------	------------	---

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Show Settings ☐

Prochaine séance ordinaire
du conseil municipal

Mardi 13 octobre 2026 à 19 h

Bonne fin de soirée !